



Politique d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Abelart Formation

1. Préambule & engagements

1.1. Objectif

Abelart Formation s'engage à garantir à **toute personne**, quels que soient ses besoins ou limitations, un **accès équitable** à ses formations.

Notre mission : permettre à chacun d'apprendre, de progresser et de se former dans des conditions adaptées à ses capacités, en valorisant la diversité et l'inclusion.

1.2. Cadre légal

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la **loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que dans les exigences de la certification **Qualiopi** relatives à l'accueil et à l'adaptation des parcours pour les personnes en situation de handicap.

1.3. Valeurs

- **Inclusion** : chaque apprenant doit pouvoir accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles.
- **Personnalisation** : nous adaptons les parcours et supports selon les besoins spécifiques.
- **Transparence** : nous informons clairement les apprenants sur les dispositifs existants.
- **Amélioration continue** : nous faisons évoluer nos pratiques à partir des retours et des besoins constatés.

2. Gouvernance et responsabilité

2.1. Référent handicap

Document actualisé le 10/10/2025



Abelart Formation a désigné un **réfèrent handicap**, joignable :

☎ **09 51 29 60 07**

✉ **referent.handicap@elearningformalis.fr**

Il constitue le **point d'entrée unique** pour toute question relative à l'accessibilité, la mise en place de mesures d'adaptation ou le suivi d'un apprenant en situation de handicap.

2.2. Rôle du réfèrent

Le réfèrent handicap :

- recueille les demandes et évalue les besoins d'aménagement,
- coordonne les actions internes pour mettre en œuvre les adaptations,
- assure le lien avec les **partenaires handicap** (Agefiph, FIPHFP, Cap emploi, MDPH, etc.),
- sensibilise les équipes pédagogiques et techniques à la prise en compte du handicap.

2.3. Gouvernance

La direction d'Abelart Formation veille à l'intégration de la politique handicap dans sa **démarche qualité globale**, et soutient les initiatives en faveur de l'accessibilité et de la formation inclusive.

3. Accessibilité des formations

3.1. Modalités pédagogiques

Les formations sont dispensées en **e-learning asynchrone**, permettant aux apprenants de suivre leur parcours à leur rythme, sans contrainte horaire.

Cette souplesse favorise l'autonomie des personnes ayant besoin d'un apprentissage adapté à leur situation.

3.2. Supports pédagogiques

- Tous les supports sont disponibles en **format PDF accessible** (balises logiques, structure hiérarchique, contrastes renforcés).
- Une **version audio** est fournie pour chaque module afin de répondre aux besoins des personnes malvoyantes, dyslexiques ou présentant des troubles cognitifs.
- D'autres formats peuvent être proposés sur demande (Word, texte brut, police adaptée, etc.).

Document actualisé le 10/10/2025



3.3. Accessibilité numérique

La plateforme e-learning Abelart Formation est conçue pour :

- être **navigable au clavier** et compatible avec les lecteurs d'écran ;
- proposer des vidéos ou audios accompagnés de **transcriptions** ou **sous-titres** à la demande ;
- offrir un **guide d'utilisation simplifié**, accessible en ligne ou en version audio, pour aider chaque apprenant à se repérer facilement.

4. Accueil et accompagnement des apprenants en situation de handicap

4.1. Signalement des besoins

Lors de l'inscription, chaque participant est invité à signaler, de manière **confidentielle et volontaire**, une situation de handicap ou des besoins spécifiques d'adaptation.

Aucune justification médicale n'est demandée : la démarche repose sur la confiance et la bienveillance.

4.2. Entretien d'accueil personnalisé

Si un besoin est exprimé, un **entretien individuel** peut être organisé (téléphonique ou visio) avec le référent handicap pour :

- Identifier les besoins spécifiques,
- Envisager les aménagements possibles,
- Planifier la mise en place des adaptations.

4.3. Confidentialité

Toutes les informations communiquées dans le cadre de la démarche handicap sont traitées de manière **strictement confidentielle** et ne sont partagées qu'avec les personnes concernées par la mise en œuvre des adaptations.

5. Prise en charge du handicap et accompagnement personnalisé

La prise en charge d'un apprenant en situation de handicap chez Abelart Formation repose sur une approche **humaine, coordonnée et proactive**.

5.1. Premier contact

Document actualisé le 10/10/2025



Le référent handicap est disponible dès la phase d'inscription pour :

- Écouter les besoins spécifiques,
- Informer sur les dispositifs existants,
- Et orienter vers les solutions les plus adaptées.

☎ 09 51 29 60 07

✉ referent.handicap@elearningformalis.fr

5.2. Aide au montage des dossiers de financement

Abelart Formation accompagne les apprenants dans le **montage des dossiers de financement** liés à la compensation du handicap (Agefiph, FIPHFP, Cap emploi, etc.).

L'objectif est de faciliter l'accès aux aides matérielles, humaines ou techniques nécessaires à la réussite du parcours de formation.

5.3. Coordination avec les partenaires handicap

Le référent handicap collabore avec les acteurs régionaux pour trouver les solutions les plus adaptées :

- **Agefiph Île-de-France** – accompagnement et aides financières aux PSH
☎ 0 800 11 10 09
✉ ile-de-france@agefiph.asso.fr
🌐 www.agefiph.fr
- **Cap emploi 75 (Paris)** – accompagnement vers l'emploi et la formation
☎ 01 44 52 40 60
✉ contact@capemploi75.org
🌐 www.capemploi75.org
- **FIPHFP Île-de-France** – aides pour les agents publics
☎ 09 70 80 93 29
🌐 www.fiphfp.fr
- **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)** – accompagnement, reconnaissance et orientation
🌐 www.service-public.fr
- **Ressource Handicap Formation (RHF)** – appui technique aux organismes de formation
✉ rhf-idf@agefiph.asso.fr
- **Associations partenaires** : L'Adapt, Tremplin Handicap, etc.

Document actualisé le 10/10/2025



5.4. Mise en place des mesures de compensation

Chaque situation est étudiée **au cas par cas**.

Les aménagements peuvent inclure :

- La fourniture de supports en format adapté,
- Un temps de formation prolongé,
- Des consignes reformulées,
- la mise à disposition d'aides techniques (logiciels, synthèse vocale, outils ergonomiques).

Un **suivi régulier** est assuré tout au long du parcours pour évaluer l'efficacité des mesures et les ajuster si besoin.

6. Communication, transparence & accessibilité publique

- Cette politique est **disponible en téléchargement** sur le site internet d'Abelart Formation.
- Les coordonnées du référent handicap figurent dans le **livret d'accueil**, les **conventions** et sur nos supports d'information.
- Les apprenants sont encouragés à **signaler toute difficulté d'accès** ou tout besoin spécifique.
- Chaque retour est pris en compte dans une démarche d'**amélioration continue** de l'accessibilité et de la qualité des formations.

Document actualisé le 10/10/2025